

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Mercredi 18 Décembre à 17 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 11 Décembre 2013, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme MORACCHINI, MM. CASASOPRANA, GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.
Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, Mme POLI, Mme JOLY,
M. AMIDEI, Mme SUSINI, Mme FIESCHI-DI-GRAZIA, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, MM. D'ORAZIO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme GUIDICELLI	à	Mme PIMENOFF
Mme RISTERUCCI	à	M. le Maire
M. BASTELICA	à	M. LUCIANI
Mme CURCIO	à	M. GABRIELLI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI

Etaient absents :

Mme MOUSNY-PANTALACCI, Adjointe au Maire, M. PARODIN, Mme DEBROAS, Mme PERES, M. BERNARDI, Mme. LUCIANI, M. COMBARET, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. RUALT, Mme GUERRINI, MM. FERRARA, SBRAGGIA, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, M. PUGLIESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	23
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mercredi 18 décembre 2013

Délibération N°2013 / 374

Désignation de Monsieur Sbraggia, conseiller municipal dans la commission administrative chargée de la révision de la liste électorale (Bureau N°20), en remplacement de Monsieur Laudato.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Suite à la démission de Monsieur Laudato, il convient de procéder à son remplacement dans la **Commission administrative chargée de la révision de la liste électorale, (bureau N°20).**

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

De désigner **Monsieur SBRAGGIA**, conseiller municipal, pour siéger dans la commission citée ci-dessus.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de son président,
et après en avoir délibéré,**

Vu la Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droits et Libertés de la Commune
Vu la Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat.
Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant l'avis favorable de la Commission Municipale compétente du 17 décembre 2013.

Sur proposition de Monsieur le Maire.

DESIGNE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

M. SBRAGGIA, Conseiller Municipal, pour siéger en remplacement de M. LAUDATO, dans la **Commission administrative chargée de la révision de la liste électorale, (bureau N°20).**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

.....
Fait et délibéré à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME



LE MAIRE

Dr Simon RENUCCI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20131218-2013_374-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2013